

Gang des Intermarché : sept accusés à la barre

Assises | Quatorze braquages, plus de 600 000 € de butin et une bande à tiroirs très organisée où chacun tient son rôle.

Pas moins de quatorze braquages et tout autant de vols et de destructions de véhicules. Une bande à tiroirs pour le moins très bien organisée. Chacun dans leur rôle, avec un noyau dur et des satellites, les sept accusés qui comparaissent à partir de ce lundi devant la cour d'assises du Gard sont tous - dans leur registre - en état de récidive. Dans le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, la Drôme, les Pyrénées-Orientales... leur cible de prédilection était les magasins Intermarché dans lesquels, parfois, ils n'hésitaient pas à revenir plusieurs fois. Quelques entorses cependant au préjudice de Super U, tous ces individus résidant à Berre-l'Étang.

Une discipline quasi militaire

Le gang des Intermarché frappait vite et fort. Entre le 21 janvier et le 11 décembre 2011, le butin global s'élève à plus de 600 000 €. Il faut dire que, outre le contenu des coffres des commerces, les braqueurs se faisaient le plus souvent remettre, sous la menace de kalachnikov et d'armes de poing, celui des Dab (distributeurs automatiques de billets). Repérages, vols de véhicules servant aux hold-up, incendies de ceux-ci après leurs interventions parfois très musclées dans les magasins, le gang était bien rodé, agissant selon une discipline quasi militaire. Pour se faciliter la tâche lors des préparatifs, les braqueurs s'étaient dotés d'un boîtier électronique permettant l'ouverture et le démarrage des Renault Mégane. Ils



■ Le 12 septembre 2011, après le braquage de l'Intermarché de Milhaud. Photo archives G. L.

auraient ainsi poursuivi leur périple dans tout le Sud de la France sans la perspicacité et le travail de fourmi des gendarmes des sections et des brigades de recherche du Gard et des Bouches-du-Rhône.

Arrêtés les uns après les autres, Younès Dammene-Debbih, 25 ans, Farès Azzoug, 24 ans, Celik Zamoun, 24 ans, Mikaël Zermane, 26 ans, Nassim Chennouf, 30 ans, et Ouissam Kahlaoui, 24 ans, contestaient leur participation aux vols ou complicités de vols avec arme et association de malfaiteurs. Seul, Frédéric Ré avouait, sans toutefois donner le nom de ses acolytes, être l'un des auteurs des douze premiers braquages.

À savoir, le 21 janvier 2011 au Super U de La Fare-les-Oliviers (13), le 16 février à l'Intermarché de Greasque (13), le 20 février à l'Intermarché de Ventabren (13), le 11 mars toujours au Super U de La Fare, le 29 mars à l'Intermarché de Pernes-les-Fontaines (84), le 3 avril à l'Intermarché de Saint-Romain-en-Viennois (84), le 10 avril à l'Intermarché de Saint-Ambroix (30), le 9 mai à l'Intermarché de Montaren (30), le 5 juin encore à l'Intermarché de Saint-Ambroix, le 5 septembre toujours à l'Intermarché de Saint-Ambroix, le 11 septembre au Super U de Puyvert (84) et le lendemain à l'Intermarché de Milhaud (30).

Procès à partir de ce lundi et jusqu'au 3 juillet

Pour les deux agressions à main armée suivantes, à savoir l'Intermarché de Ventabren, le 21 novembre 2011, et celui de Saint-Donnat (26), le 11 décembre 2011, aux deux comparus de Ré qui sont présumés être Younès Dammene-Debbih et Celik Zamoun à l'exception pour ce dernier d'un des deux vols de Montaren, se serait associé un troisième larron, soupçonné d'être Nassim Chennouf.

Le reste de la troupe aurait ponctuellement participé, assisté, accompagné, aidé à préparer les hold-up.

Tous vont devoir répondre de leurs actes devant les jurés du Gard à partir de ce lundi et jusqu'au 3 juillet.

DOMYNIQUE AZÉMA

redac.nimes@midilibre.com